N° 2023/003/017

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**, Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Michel **CLAIR**, Mathieu **LECLERCQ**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Christine **CLEMENT** (pouvoir à Michel **CLAIR**), Michèle **FERRARIS**, Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Anne-Emmanuelle **LECLERE** (pouvoir à Joëlle **CAMPERS**), Christel **MAILHÉ** (pouvoir à Christelle **BRIU**)

Secrétaire de séance : Michel **CLAIR**
Nombre de conseillers en exercice : **18** - Présents : **12** - Votants : **16**
Date de la convocation : **le 13 avril 2023.**
Date de publication : **27 avril 2023 au 27 juin 2023**

****

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FDEC POUR LA REHABILITATION D'UN BÂTIMENT – « ANCIENNE MAISON MORIN »

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réhabiliter un bâtiment vétuste - Ancienne Maison Morin situé à l'entrée du centre-bourg de Séez.

Pour rappel, ce bâtiment insalubre a déjà fait l'objet d'une mise en demeure auprès des anciens propriétaires pour sécuriser le bâtiment.
Les services de la Commune ont quant à eux sécurisé une partie du domaine public aux abords du bâtiment par la pose de barrières et de rubalise.
Ce bâtiment a été intégré dans le projet global du diagnostic sécurité de la traversée de Séez validé par la MTD (Maison Technique du Département) en date du 23 décembre 2021.
Ce projet est également soutenu à travers la convention cadre « Petite Ville de Demain » - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée entre l'Etat, la CCHT, la Commune de Bourg-Saint-Maurice et la Commune de Séez le 25 janvier 2023.

Les travaux consistent à la démolition du bâtiment dans le but de proposer un espace public de qualité. La désartificialisation et la désimperméabilisation du nouvel espace créé sont intégrés dans la conception d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230420-2023-003-017-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Le coût global prévisionnel de cette opération à la charge de Commune s'élève à 251 985.00 € HT soit 302 382.00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	**Montant HT***	**Nature des recettes**	**Taux**	**Montant**
Travaux Démolition Bâtiment	129 985.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 %	25 198.50
Travaux Aménagement	122 000.00			
Travaux Démolition Bâtiment	129 985.00	Département Contrat Départemental 2022 – 2028	30 %	75 595.50
Travaux Aménagement	122 000.00			
Travaux Démolition Bâtiment	129 985.00	Département FDEC	10 %	25 198.50
Travaux Aménagement	122 000.00			
Travaux Démolition Bâtiment	129 985.00	Etat Fonds Vert	30 %	75 595.50
Travaux Aménagement	122 000.00			
TOTAL		Autofinancement de la commune	20 %	50 397.00
		TOTAL	100 %	251 985.00

Aussi, la Commune sollicite un accompagnement auprès du Département au titre du FDEC, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment pour l'aménagement d'une placette d'un montant de 25 198.50 € HT.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **Approuve** la réalisation de ce projet.
- ➔ **Sollicite** une subvention maximale auprès du Département au titre du FDEC.
- ➔ **Autorise** Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.
- ➔ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,
Michel CLAIR

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230420-2023-003-017-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023